

PhT/NG - 463.2013

PM

Objet : Canal Seine-Nord Europe

Monsieur Rémi PAUVROS
Député du Nord
ASSEMBLEE NATIONALE
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07SP

Compiègne, le *21.XI.2013*

Monsieur le Député, *Cher collègue,*

J'ai l'honneur de vous adresser, pour votre information, sous ce pli une motion adoptée par le conseil d'agglomération de l'ARC au sujet de la réalisation du canal Seine-Nord Europe.

J'ai également fait parvenir cette motion à Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'au Ministre des Transports, au moment où le gouvernement prend connaissance des résultats des travaux de la mission que vous avez présidée, en vue de la reconfiguration du projet dont-il s'agit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement,

Le Président



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

PJ :1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

ADMINISTRATION

24 - MOTION RELATIVE A LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

L'Agglomération de la Région de Compiègne (72 000 habitants, 15 communes), pôle économique de 40 000 emplois, est très attachée au canal Seine-Nord Europe, qui permettra de conforter et de développer le tissu industriel et la filière logistique de son territoire, et au-delà, de l'ensemble de son bassin d'emploi.

Elle rappelle que le projet de canal Seine-Nord Europe pour lequel d'importants investissements ont déjà été réalisés constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire en termes :

- d'emplois : ce chantier de très grande envergure représentera 4 500 emplois directs et autant d'emplois indirects. A l'horizon 2025, les activités liées au canal devraient créer 10 000 emplois dans la filière logistique et au-delà,
- de transfert modal et d'amélioration du bilan carbone : le transport fluvial est performant et écologique et constitue une alternative durable à l'utilisation d'autoroutes aujourd'hui engorgées,
- de compétitivité pour les acteurs industriels du territoire qui pourront, grâce à cet outil performant, mieux optimiser leur chaîne logistique et les coûts associés,
- de développement économique avec la création de plates-formes logistiques qui permettront les échanges multimodaux et l'implantation d'activités logistiques et industrielles,
- d'attractivité touristique grâce au développement des ports de plaisance et du nautisme fluvial,
- et de lutte contre les inondations en raison de l'amélioration de la ligne de crue qui peut être attendue de cet aménagement.

L'ARC rappelle son engagement en faveur du transport fluvial à travers son soutien à POPI, le port fluvial de Longueil Sainte Marie qui a été inauguré le 8 Novembre dernier.

Au moment où la mission du Député Rémi PAUVROS se prépare à remettre son étude, l'ARC demande au gouvernement d'affirmer le caractère irréversible de ce projet et de mobiliser tous les moyens nécessaires pour mener à son terme cette liaison majeure, maillon français du futur axe fluvial européen qui reliera la Seine à l'Escaut et à l'Europe du Nord.

Le conseil d'Agglomération,

ADOpte le texte de la motion ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Président pour signifier celle-ci au Premier Ministre.

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20131114-24CA14112013-
DE
Date de télétransmission : 18/11/2013
Date de réception préfecture : 18/11/2013

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



Développement
Economique
03.44.09.60.50

Le Président

à

Monsieur Rémi PAUVROS
Député de la 3^{ème} circonscription du Nord
ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Noyon, mardi 19 novembre 2013

Nos Réf : DP/JLH/DF/JD 13-30210
Affaire suivie par Damien FOURMONT
damien.fourmont@paysnoyonnais.fr

Objet : Plate-forme CSNE Noyon et parc Inovia

Monsieur le Député,

Je fais suite à notre rencontre du 30 octobre dernier à Noyon dans le cadre de votre rapport sur la reconfiguration du Canal Seine Nord Europe et je vous remercie une nouvelle fois du temps que vous avez consacré au territoire noyonnais. J'ai beaucoup apprécié nos temps d'échange et l'organisation de la réunion de travail avec les industriels de notre territoire.

J'ai bien noté votre volonté d'une concertation entre les territoires noyonnais et neslois au sujet de la réalisation des plates-formes multimodales. En effet, vous avez relevé que la création de deux plates-formes de 60 ha chacune à 30 km l'une de l'autre devait être repensée.

Dans une perspective de recherche d'optimisation des coûts d'aménagement, je vous propose d'étudier une autre configuration. Ainsi, sur l'emplacement souhaité par les élus de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, un quai et une amorce de plate-forme de 15 ha seraient créés. Etant donné que le terrain sélectionné offre des perspectives d'extension, il appartiendrait au territoire, et en fonction de l'attractivité de la plate-forme, de la développer au cours des années.

Enfin, vous avez souligné le travail réalisé par le Pays Noyonnais pour la reconversion de l'ancien site militaire de Noyon. Depuis le départ du Régiment de Marche du Tchad en juin 2010, le site est devenu un parc d'activité accueillant une trentaine d'entreprises et, comme convenu, vous trouverez ci-joint une dizaine d'exemplaires de notre projet de plaquette de présentation du parc Inovia.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes salutations les plus respectueuses.

Bien à toi



Patrick DEGUISE

Président de la Communauté de
Communes du Pays Noyonnais

P.J. : Plaquettes Inovia



EUROMÉTROPOLE
EUROMETROPOOL
LILLE • KORTRIJK • TOURNAI

M. Rémi Pavros
Député du Nord
Assemblée Nationale
126, Rue de l'université
FR-75355 PARIS 07 SP

Kortrijk, 10/09/2013

Monsieur le Député,

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a adopté en septembre 2012 une motion de soutien en faveur de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe, une infrastructure qui représente un enjeu majeur pour le développement de notre territoire transfrontalier.

A l'heure où vous allez remettre votre rapport de la mission de reconfiguration du projet du Canal Seine Nord Europe au Ministre Délégué Monsieur Frédéric Cuvillier, le Bureau de l'Eurométropole tiens à vous confirmer l'importance pour notre région transfrontalière de cette liaison, également très attendue par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Cette liaison est en effet essentielle pour désengorger nos autoroutes, et pour assurer le développement économique et la création de l'emploi dans ce territoire. Au-delà elle jouera un rôle majeur en ce qui concerne l'aménagement de la trame bleue et verte transfrontalière. Enfin, elle complètera les nombreux travaux d'ores et déjà réalisés et en cours sur le versant belge (au niveau de la vallée de la Lys et de la dorsale wallonne notamment), afin que le bassin de la Seine soit relié au réseau fluvial très dense de l'Europe du Nord.

Dans notre motion de septembre 2012, nous avons interpellé l'Union Européenne pour qu'elle augmente considérablement sa part du cofinancement, compte tenu de la dimension structurante du projet à l'échelle Européenne.

La déclaration commune récemment signée entre le commissaire européen Siim Kallas et les ministres français, néerlandais et belge concernés, précisant que le Canal Seine Nord Europe est éligible à un taux de subventions de l'Europe de 40 % sur le prochain budget me semble décisive pour la réalisation du projet et doit permettre au Gouvernement de porter véritablement le projet.

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, premier groupement Européen de Coopération Territoriale regroupant les partenaires institutionnels des intercommunales aux Etats, se tient également à votre disposition pour une audition dans le cadre du projet Seine Nord Europe. Nous aimerions bien vous expliquer notre stratégie Eurométropole 2020 et le rôle clef que joueront les voies d'eaux transfrontaliers dans sa mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Stefaan De Clerck

Président de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Le développement du port du Havre sur le trafic conteneurisé est également à l'origine de la constitution progressive d'un nouveau grand corridor de fret ouest-est. Une offre portuaire globale entre les ports du Havre, de Rouen et de Paris, contribuera au développement du trafic fluvial et au renforcement de la performance logistique du corridor ouest-est.

Pour répondre à la croissance attendue du trafic de conteneurs et assurer un véritable système de transport multimodal performant, l'Ile-de-France devra poursuivre l'effort de développement des plateformes existantes (quatre terminaux à conteneurs actuels : Gennevilliers, Bonneuil, Limay et Évry ouvert en 2010) et créer un nombre restreint de nouvelles plateformes multimodales (eau-fer-route) d'envergure européenne. Les trois terminaux, d'ores et déjà en projet (Bruyères-sur-Oise, Montereau-Fault-Yonne et le port Seine-Métropole à Achères), constitueront également des opportunités majeures pour le développement des territoires.

Il doit être un vecteur de développement de l'ensemble de l'Axe Seine : sa complémentarité avec le développement des liaisons Paris-le Havre devra être recherché. Le débouché du canal dans la boucle d'Achères permettra de renforcer la vocation portuaire de ce territoire et l'implantation d'un nouveau Port Seine Métropole.

Le Canal Seine Nord Europe s'inscrit dans cette ambition. La Région l'a intégré dans son schéma directeur d'aménagement Ile-de-France 2030 voté le 25 octobre 2012, qui fait actuellement l'objet d'une vaste concertation. Deux impératifs doivent être levés : l'intégration du projet dans son environnement et, évidemment, le montage opérationnel du projet, sa faisabilité financière et son réalisme dans une période budgétaire si complexe.

La Région a pris acte de l'intention de l'Etat de remettre à plat le financement de ce projet. Elle attend les propositions de l'Etat, annoncées pour le 1^{er} semestre 2014, visant à rendre ce projet réalisable au regard notamment de ces deux impératifs.



AR/cd/2013 09 06 036

Paris, le 6 septembre 2013

Monsieur Rémi PAUVROS
Député
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Objet : mission de reconfiguration du canal Seine Escaut ; contribution des ports de l'axe Seine.

Monsieur le Député,

Vous nous avez fait l'honneur de plusieurs déplacements sur les espaces portuaires de la Seine, venant à la rencontre de nos établissements et des acteurs économiques qui font vivre les places portuaires.

Vous avez ainsi pu constater que la position d'Haropa sur le projet de canal Seine Nord Europe, comme celle des professionnels de l'axe, est plus nuancée qu'elle a pu l'être par le passé. L'idée est désormais largement partagée que le canal est tout à la fois un risque et une opportunité, et que le plus sûr moyen d'en garantir des retombées positives réside dans la consolidation préalable de l'axe Seine. Inversement toutefois, pour Haropa, le schéma susceptible d'être retenu pour son financement reste un facteur d'inquiétude.

Il est fréquemment argué que la construction du canal Seine Nord Europe renforcerait la position concurrentielle des ports du Nord de l'Europe, induisant une compétition accrue pour les grands ports maritimes normands. Ce risque existe, mais il faut le nuancer.

En premier lieu, cette perspective doit pouvoir servir d'aiguillon aux ports séquanais, à leurs places portuaires et à leurs partenaires pour accélérer la mise en œuvre de stratégies ambitieuses et des démarches d'amélioration opérationnelle à l'échelle de l'axe Seine. C'est ainsi que nos ports ont initié ou participé à de nombreuses démarches sectorielles visant à renforcer notre qualité de service : ROROMAX pour l'automobile, Tourisme + pour les acteurs

parisiens de la promenade fluviale, Facilitation du Passage de la Marchandise pour les conteneurs, ou demain REALGRAIN pour les céréales.

Dans la même optique, le rapprochement de nos trois ports au sein d'Haropa nous permet d'améliorer nos offres commerciales et nos services, et d'atteindre une taille critique essentielle à l'heure où les grands hubs portuaires européens vont se dessiner. Notre riche activité internationale participe à ce renouveau en termes d'image et de réputation.

Ces actions, à la suite d'une réforme portuaire que tous les professionnels appelaient de leurs vœux, et dans le cadre d'une stratégie nationale portuaire ambitieuse, produisent de premiers résultats : nos trafics sont ainsi en hausse sur le premier semestre 2013, et la part de marché d'Haropa pour les conteneurs sur la rangée Nord est en hausse. Cette réussite est néanmoins encore fragile, et les travaux structurants doivent se poursuivre à un rythme élevé pour consolider le regain de confiance que nous notons chez nos clients.

Tous les acteurs que vous avez pu rencontrer s'accordent sur un point : quelle que soit leur vision du canal et de ses impacts, ils militent pour une première phase d'action publique tournée vers la compétitivité d'Haropa et la création des conditions du succès de l'ouverture du bassin de la Seine. Ce phasage leur semble une stratégie incontournable pour l'Etat, assurant ainsi le développement d'activités sur son territoire plutôt que de confronter trop tôt ses entreprises à une concurrence nouvelle.

A ce titre, les dessertes terrestres des ports constituent une priorité, permettant à Haropa d'élargir son hinterland et de gagner des parts de marché. Desserte fluviale, bien sûr, avec la fiabilisation des ouvrages de navigation sur le bassin à grand gabarit de la Seine, mais aussi mise à grand gabarit de Bray-Nogent. Vous trouverez ci-joint, à ce titre, une note de synthèse sur les travaux fluviaux qui nous paraissent importants, tant pour l'axe Seine que pour la préparation du canal.

Desserte ferroviaire également, avec le projet Serqueux-Gisors, qui doit offrir enfin capacité et fiabilité entre la Normandie et l'Ile-de-France, et la mise en service du chantier multimodal au Havre. Dans ce contexte, les ports réunis dans Haropa ne pourraient accueillir que favorablement l'idée d'un élargissement du périmètre de la reconfiguration du canal, pour inclure les projets d'infrastructures qui l'accompagneraient et le prolongeraient.

Le plan de développement des ports de la Seine doit également permettre d'accroître significativement leur compétitivité. Il faut ainsi accélérer encore les démarches engagées pour améliorer les services sur l'axe et diffuser les innovations technologiques. A ce titre, l'Etat peut renforcer ses ports en les consacrant comme des lieux d'accueil des activités industrielles et logistiques. Ce choix, qui permettrait par ailleurs de maîtriser au mieux les impacts industriels et de favoriser la multimodalité, pourrait se traduire par l'adoption de procédures accélérées pour les implantations portuaires, et par la relance dynamique des projets de nouvelle plateforme, notamment Port Seine Métropole à Achères.

Une fois ce plan de compétitivité préalable réalisé, et vous l'aurez noté lors de vos visites, le canal est également perçu comme une opportunité de développement, permettant d'étendre vers le Nord l'arrière-pensée naturelle d'Haropa. En particulier, les flux de céréales cultivées en Picardie pourraient être acheminés plus aisément par le fleuve jusqu'au port de Rouen, premier port européen pour l'export céréalier. La mobilisation à cet effet des acteurs normands devra être totale, tant la concurrence des ports belges est déjà aujourd'hui présente sur ce territoire picard. Le canal pourra également jouer un rôle clef dans l'approvisionnement de l'Ile-de-France en matériaux de construction, en reliant la zone d'extraction du Calaisis aux centrales à béton franciliennes. Plus marginalement dans d'autres filières, des acteurs attendent le canal pour renforcer leurs trafics avec la Belgique, lieu d'implantation de grandes usines sidérurgiques par exemple.

* * *

Le canal est donc perçu par les trois ports qui constituent HAROPA comme un risque et une opportunité. L'idée est désormais bien installée que la façon la plus pertinente de prévenir le premier comme de saisir la seconde réside dans la poursuite et l'approfondissement du rapprochement des trois ports et de leurs partenaires dans le cadre d'HAROPA. Pour autant, la question du financement de cette infrastructure suscite encore une inquiétude.

Les filières économiques restent dans l'incertitude quant à la tarification de son usage, et peuvent peiner à se projeter sur des perspectives de trafic.

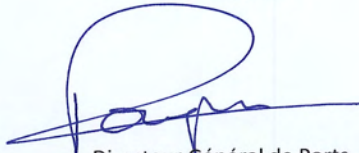
Surtout, le schéma un temps évoqué par VNF et par l'Etat d'un financement par les ports à hauteur d'environ 100 M€, dont l'essentiel pèserait sur Ports de Paris, n'apparaît pas compatible en l'état avec les capacités financières de ce dernier. Le risque d'un effet d'éviction serait alors réel, au détriment des projets de développement de Ports de Paris en général, et du renforcement de la compétitivité de l'axe Seine préalablement au canal en particulier (via la plateforme multimodale d'Achères, par exemple). Il y aurait une forme de paradoxe, pour contribuer au financement du canal, à priver l'établissement de la capacité de réunir les conditions de son succès en Ile de France, d'autant que les montants évoqués n'apparaissent pas à l'échelle du financement du projet (100 M€ sur 7 Md€).

J'ajoute que si l'effet positif du canal sur le trafic fluvial sera plus marqué en Ile de France que dans les autres régions concernées, ce développement ne générera que des recettes supplémentaires marginales pour Ports de Paris, dont l'équilibre financier repose d'abord sur

les recettes domaniales. Cette considération pourrait être toutefois nuancée si les établissements portuaires pouvaient s'inscrire dans le schéma de gouvernance retenu pour la gestion des plateformes multimodales qui mailleront le canal.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de notre considération distinguée,

Alexis ROUQUE



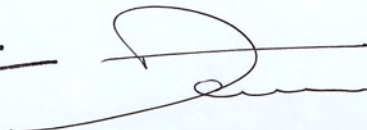
Directeur Général de Ports
de Paris,
Président d'HAROPA

Hervé MARTEL



Président du directoire du
GPM du Havre
Vice-Président d'HAROPA

Philippe DEISS



Président du directoire du
GPM de Rouen
Vice-Président d'HAROPA

Copie :

- M. Daniel BURSAUX, Directeur Général des Infrastructures, des Transports et de la Mer
- M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la Région Ile-de-France
- M. Pierre-Henry MACCIONI, Préfet de la Région Haute-Normandie
- M. François PHILIZOT, Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine
- M. Claude GRESSIER, Président du Conseil de Coordination Interportuaire de la Seine